



Institut de Formation d'Aides-Soignants
29 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny CO n° 60034 - 54035 NANCY Cedex
Secrétariat ☎ 03 83 85 16 72
Horaires : lundi au jeudi de 8 h 00 à 16 h 45 et vendredi jusqu'à 16 h
Adresse mail : ifas@chru-nancy.fr
Site : <http://campus.chru-nancy.fr>

FORMATION AIDE-SOIGNANTE Rentrée de septembre 2025

❖ DOSSIER D'INSCRIPTION

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS : DU 16 DECEMBRE 2024 AU 6 JUIN 2025

Dossier à télécharger sur notre site : <http://campus.chru-nancy.fr> ou à retirer au secrétariat de l'IFAS (1^{er} étage) 31 rue Lionnois Nancy

INFO : IFAS du CHRU propose 2 rentrées / an : 1 en septembre et 1 en janvier

Les dossiers dûment complétés doivent être envoyés en recommandé avec avis de réception (obligatoire) à l'adresse postale suivante : **IFAS du CHRU de NANCY, 29 Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, CO 60034, 54 035 NANCY Cedex** ou déposés directement au secrétariat de l'IFAS (au 31 rue Lionnois à Nancy) pendant les heures d'ouverture entre 8h et 16h pour obtenir un accusé de réception.

La sélection se fera sur dossier, complétée par un entretien.

Les conditions d'admission sont fixées par les arrêtés ministériels du 7 avril 2020 et du 5 février 2021. **Inscription gratuite.**

Date des entretiens oraux à l'IFAS : entre le **10/06** et le **23/06/2025**. Chaque candidat sera invité à consulter sa date et horaire d'entretien sur le tableau figurant sur le site <http://campus.chru-nancy.fr> onglet IFAS à partir du 22 mai , et recevra également un mail .

L'affichage des résultats se fera le **26/06/2025** à l'IFAS et sur le site internet <http://campus.chru-nancy.fr> onglet IFAS, **sauf avis contraire du candidat notifié par écrit.** Les candidats sont informés par écrit de leurs résultats, aucun résultat ne sera donné par téléphone.

Nombre de places ouvertes à la sélection : 83 places + 2 places en apprentissage.

Types de cursus proposés : cursus complet, cursus modulaire (Bac ASSP et SAPAT) et cursus partiels (DEAVS, DEAES, DEAMP, DEA, MCAD, AVF, DEAP).

Places en apprentissage : 2 places pour bac **ASSP et SAPAT** uniquement. Si le futur apprenant dispose d'un contrat d'apprentissage signé avant la rentrée, l'admission sera directe (art 10, Arrêté du 7 avril 2020).

Entrée « directe » sans oral de sélection selon l'article 11 de l'Arrêté du 7 avril 2020 modifié :

- pour les ASHQ de la Fonction publique ou agents de service justifiant d'une ancienneté de service cumulée d'au moins un an en équivalent temps plein

Ou

- Justifiant à la fois d'au moins 6 mois en équivalent temps plein et du suivi de la formation de 70h relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de Bien-être de la personne âgée.

Dans ce cas, vous devez renseigner le dossier, apporter la preuve de votre travail en tant qu'ASH ou agent de service **et** avoir un financement par votre employeur, un OPCO ou personnel. La région ne prend pas en charge ce cursus.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter le secrétariat au 03 83 85 16 72 ou, pour les apprentis, le CFA dont nous dépendons au 03 83 41 62 70.

Tout candidat en **situation de handicap** peut prendre contact avec le secrétariat au 03 80 85 16 72 pour un entretien avec un référent handicap.

L'IFAS est non accessible aux personnes à mobilité réduite par absence d'ascenseur. Chaque situation pourra être discutée.

MODALITES FINANCIERES DE PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION

Coût de la formation :

- Frais de dossier et/ou d'inscription : 100 euros

A cela s'ajoute le cout de la formation selon le cursus .
(cf document ci-joint)



CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE
DEPARTEMENT RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES SOCIALES
DIRECTION DES ECOLES ET DES INSTITUTS

FRAIS DE FORMATION POUR LES PERSONNES DONT LA FORMATION COMPLETE N'EST PAS PRIS EN CHARGE PAR LA REGION à acquitter par année	
INTITULE DE LA FORMATION	Tarif Année Scolaire 2024/2025
<i>Aide-soignant</i>	6 200.00 €
Señon l'arrêté du 10 juin 2021 (sous réserve d'être admis à suivre la formation dans les conditions fixées par l'arrêté du 07 avril 2020 modifié susvisé, des équivalences de compétences, de blocs de compétences ou des allégements partiels ou complets de certains modules de formation sont accordées aux élèves titulaires des titres ou diplômes suivants)	
Auxiliaire de Puériculture (arrêté 2006)	2 600 €
Auxiliaire de Puériculture (arrêté 2021)	2 600 €
Assistant de Régulation Médicale	4 700 €
Ambulancier	4 700 €
Bachelier Services Aux Personnes et Aux Territoires (SAPAT)	4 700 €
Bachelier Accompagnement, Soins et Services à la Personne (ASSP)	2 600 €
Accompagnant Educatif Social (arrêté 2016)	3 800 €
Accompagnant Educatif Social (referentiel 2021)	3 800 €
Assistant De Vie aux Familles	4 700 €
Agent de Service Médico-Social	4 700 €

Fiche modalités prise en charge financière

Si vous avez une question ou rencontrez une quelconque difficulté, n'hésitez pas à :

- Joindre la région par mail à l'adresse suivante : ffs@grandest.fr
- Vous rapprochez de votre conseiller Pôle Emploi ou de votre employeur.

FINANCEMENT DE LA FORMATION AIDE-SOIGNANTE /RECAPITULATIF

Vous êtes	Commentaires	Financement
EN CURSUS COMPLET OU EN CURSUS MODULAIRE (bacs ASSP et SAPAT)		
En poursuite de scolarité (jeunes de moins de 26 ans)	➤ Justifier d'un certificat de scolarité N-1 ou N-2 Ex : pour une rentrée en janvier 2023, certificat de scolarité 2022/2023 ou 2023/2024 que vous soyez en lycée ou à l'université ou....	Région
Demandeur d'emploi non démissionnaire pendant la période de référence * (entre début Mai et septembre 2025)	Inscription obligatoire à France Travail	Région
Salarié en CDD mais qui prend fin avant la rentrée effective de la formation	Inscription à France Travail nécessaire	Région
Salarié en CDI qui demande une rupture conventionnelle	Attention délai à respecter. Si demande accordée, Inscription à France Travail nécessaire	Région
Services civiques, CUI, contrat volontariat gendarmerie.....	Inscription à France Travail obligatoire si pas de certificat de scolarité N-1 ou N-2	Région
Contrat de travail précaire	Moins de 18 heures semaine ou 78 heures dans le mois (moyenne des 9 mois avant l'entrée en formation)	Région
Salarié, titulaire, contractuel en CDD ou en CDI et toujours en activité		OPCO ou employeur Pas de prise en charge région

EN CURSUS PARTIELS : DEAES, DEAMP, DEAP, DEA, AVF,MCAD

Financement par : France Travail (sous conditions) ou employeur ou vous même

MODALITES VACCINALES

Vous devez consulter le document complet rédigé par le SUMPPS sur notre site :
Fiche Obligations vaccinales

Ce document doit être présenté à votre médecin traitant lors de votre consultation.

Concernant la vaccination contre l'hépatite B, si vous n'êtes pas vacciné (e) à la date des résultats d'admission, il est conseillé d'entreprendre auprès de votre médecin traitant un schéma accéléré (3 doses à 0, 7 et 21 jours) afin que vous puissiez aller en stage en octobre 2025.

COMPOSITION DU DOSSIER : fournir les pièces listées dans ce tableau



Tout dossier incomplet ou transmis en dehors du délai requis sera rejeté

PIECES A FOURNIR	COMMENTAIRE
<i>Pièce d'identité</i>	<i>En cours de validité</i>
<i>Lettre de motivation manuscrite</i> <i>Une page minimum et 2 pages maximum</i>	Si lettre non manuscrite, dossier non étudié
<i>Curriculum vitae</i>	
<i>Document manuscrit, relatant au choix :</i> <ul style="list-style-type: none">• <i>Une situation personnelle</i><i>Ou</i>• <i>Une situation professionnelle vécue</i><i>Ou</i>• <i>son projet professionnel</i>	<i>2 pages au maximum</i> Si document non manuscrit, dossier non étudié <i>Conseil : privilégiez la situation professionnelle à la situation personnelle si vous avez eu une expérience de travail en milieu sanitaire ou social</i>
<i>Copie des originaux de diplômes</i>	Uniquement pour les cursus modulaires (ASSP SAPAT) et les cursus partiels (DEAES, DEAMP, DEAVS, DEAP, DEA, AVF, MCAD)
<i>Attestations de travail et appréciations de l'employeur ou des employeurs</i>	<i>Ne concerne pas les personnes en cursus scolaire mais indispensables pour les autres. Pensez à l'appréciation employeur</i>
<i>Attestation du niveau de langue française égale ou supérieure à B2</i>	Uniquement pour les ressortissants hors de l'union européenne
<i>Titre de séjour valide pour toute la période de formation</i>	Uniquement pour les ressortissants hors de l'union européenne
<i>Tout autre justificatif valorisant un engagement personnel ou une expérience personnelle en lien avec la profession</i>	<i>facultatif</i>

Protection des données à caractère personnel (RGPD)

Les données nominatives enregistrées et les traitements de données à caractère personnel recueillis sur le dossier d'inscription sont réalisés en application des droits et obligations prévus par le règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et communément appelé Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Le CHRU agit en qualité de responsable des traitements de données et définit les finalités et les conditions de mise en œuvre des opérations de traitements effectuées.

Ces traitements sont nécessaires à la gestion administrative de votre inscription à la formation et rend obligatoire la collecte de ces données.

Les destinataires de vos données :

Les personnels habilités du CHRU en raison de leurs missions.

Les données pourront également être communiquées, en tout ou partie, aux organismes suivants en raison de leur qualité d'instructeur ou à des fins statistiques :

- L'ARS (Agence Régionale de Santé)
- Conseil Régional de la Région Grand Est
- DREETS (Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités)
- SUMPSS (Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé)
- OPCO (Opérateur de Compétences des Entreprises de Proximité)
- Pôle Emploi
- Liste à personnaliser, et préciser les acronymes

Les dossiers d'inscription seront conservés par le CHRU pour une durée minimum de 5 ans.

Le CHRU a désigné un délégué à la Protection des données (DPO). Ce dernier a pour mission de veiller au respect des dispositions réglementaires, il est le point de contact pour l'exercice des droits des personnes concernées par les traitements.

Conformément au Règlement (UE) n°2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement, droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité.

Les droits énumérés ci-dessus peuvent être exercés en contactant le DPO, à la protection des données par courrier ou par mail aux coordonnées suivantes :

Délégué à la Protection des Données
Hôpital Marin – CHRU de Nancy
92 avenue de Lattre de Tassigny
54035 NANCY Cedex
dpo@chru-nancy.fr

Si vous estimez que l'un de vos droits n'est pas respecté, vous êtes en droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Votre situation avant l'entrée en formation

Etudiant(e) Demandeur d'emploi Salarié(e) 
Joindre certificat de scolarité de : 2023/2024 – 2024/2025

 Identifiant France Travail.....  CDI CDD

Autre :

Si salarié (e), prise en charge financière de la formation prévue par :

Employeur O.P.C.O (ANFH, Transition Pro...) Fin de CDD (date prévue).....

Rupture conventionnelle (date prévue).....

Avez-vous une reconnaissance RQTH ?

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce formulaire.

Fait à le

Signature
(Si candidat mineur signature de son représentant légal)

DIFFUSION DES RÉSULTATS DU CONCOURS SUR INTERNET

Je soussigné(e),

- Autorise
- N'autorise pas

La diffusion des résultats du concours sur le site internet des écoles

Me concernant, les éléments diffusés sont : Nom - Nom d'usage - Prénom

Attention :

En l'absence de retour de ce document dans le dossier d'inscription au concours d'entrée, votre accord sera considéré comme acquis.

Date et signature

Pour tous les candidats, joindre impérativement, en plus des documents demandés dans le tableau, les pièces suivantes :

♦ **Formulaire d'inscription ci-dessus**

♦ **2 enveloppes autocollantes à l'adresse du candidat :**

1 → format 16 cm x 23 cm (poids : 50 g) affranchies au tarif en vigueur

1 → format 21 cm x 29,7 cm (poids : 100 g) affranchie au tarif en vigueur



Pour nous rendre visite directement au 31 rue Lionnois 54000 NANCY, voici quelques informations pour vous repérer.

- **Bus** : lignes 2, 12 (Hôpital Central / Maternité), lignes 3, 5, 7, 9 (Place des Vosges)

- **Entrées piétonnes** : 29 avenue Maréchal de Lattre de Tassigny (5h30-20h45, 7j/7), rue Molitor (5h30-21h, fermée le week-end), 27-29 rue Lionnois (24h/24 - entrée des urgences)

- **En voiture** : parkings extérieurs payants, zones gratuites dans les quartiers adjacents

